

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

ATTRACTIVITÉ - NUMÉRIQUE POUR TOUTES 2026 - TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - NUMÉRIQUE POUR TOUTES 2026 - TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis plusieurs années, l'événement Numérique pour Toutes est organisé à Niort. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'inclusion des femmes dans les métiers du numérique, d'encourager les reconversions, d'inspirer les jeunes filles et de faire découvrir les compétences digitales grâce à des témoignages, ateliers et animations. Chaque édition rassemble plus de 200 participantes.

L'ambition en 2026 est de continuer à faire grandir cet événement, le 27 janvier 2026 à Niort Tech, avec la même proposition de valeur : mettre en lumière les métiers et opportunités du numérique par le biais de témoignages inspirants, ateliers ludiques, animations pratiques et temps d'échanges. Mais aussi, outre l'évènement majeur, il s'agit de proposer plusieurs manifestations dans l'année sur ce thème.

Dans ce cadre, il est proposé à des entreprises d'être partenaires de l'évènement via l'achat de Packs Sponsoring. Les détails sont précisés ci-après :

1-Les tarifs des prestations proposés seront les suivants :

Deux niveaux de prestations sont proposés pour 4 partenaires maximum (2 par niveau) :

- Pack sponsoring Niveau 1 : 200 €
- Pack sponsoring Niveau 2 : 500 €

Chaque entreprise bénéficiera de niveaux de prestations spécifiques adaptées au montant du sponsoring choisi. Pour l'ensemble des sponsors, les logos seront apposés sur les différents documents / objets de communication de l'évènement, le partenariat sera mentionné et l'entreprise aura la possibilité de mettre un kakémono le jour de l'évènement majeur fin janvier. Le niveau 2 permet au sponsor d'être aussi valorisé à l'occasion d'une autre manifestation organisée dans l'année (visite d'entreprise, organisation d'une conférence ou d'un afterwork sur la thématique des femmes travaillant dans le secteur du numérique).

2-Mode de règlement des différentes prestations :

Pour le règlement des sommes dues pour les packs, un avis de sommes à payer sera émis par la collectivité à la vue du bon de commande qui sera établi entre le client et la CAN.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf événement de force majeure empêchant la tenue de la manifestation et uniquement sur validation de la collectivité.

Tous ces tarifs s'entendent net de taxes.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la tarification des prestations proposées ;
- Approuve le mode de règlement des prestations ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président